

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE
CLASSEE

**ARRÊTÉ PORTANT PROLONGATION
DE MISE EN CONGÉ DE LONGUE DUREE
DE Monsieur DEQUESNE Hubert**

Le Maire de BARBAZAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 87-602 du 30 Juillet 1987 relatif au régime des congés maladies des fonctionnaires,

Vu la demande de Monsieur DEQUESNE Hubert en date du 01 août 2014,

Vu l'avis émis par le Comité Médical en date du 10/09//2014 plaçant Monsieur DEQUESNE Hubert en renouvellement de congé longue durée pour la période de 01/10/2014 au 30/06/2015.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur DEQUESNE Hubert est placé en renouvellement de congé longue durée à compter du 01/10/2014 jusqu'au 30/06/2015. Fin de droits. Dans l'attente de mise à la retraite pour invalidité. Avis favorable.

ARTICLE 2 : Monsieur DEQUESNE Hubert percevra son salaire en demi-traitement du 01/10/2014 jusqu'à sa mise en retraite pour invalidité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis au Comptable de la Collectivité.

Fait à Barbazan le 11/09/2014

Le Maire

M. STRADERE



Notifié le :

24/09/2014

Signature :

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06 Fax : 05.61.88.39.06
accueil@mairie-barbazan.fr www.mairie-barbazan31.fr